
Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Thiébaud, chef du bureau à l'administration du département de la Meurthe, qui fait hommage d'un catéchisme républicain à l'usage des enfants, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Thiébaud, chef du bureau à l'administration du département de la Meurthe, qui fait hommage d'un catéchisme républicain à l'usage des enfants, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 376-377;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26949_t1_0376_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tiné aux défenseurs de la patrie, les objets contenus en l'état cy-joint, lesquels ont été déposés au magasin du district de ce lieu ce jourd'hui. S. et F.».

LEPETIT (*présid.*), DELACROIX, AUXAGNEAUX, LEVILLAIN, MARETTE, LEMALET [et 4 signatures illisibles].

24

La Société populaire de Saint-Pol-de-Léon (1) offre à la patrie 24 cloches et 458 marcs 4 onces 7 gros d'argenterie, indépendamment de celle précédemment envoyée.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Saint-Pol-de-Léon, 23 germ. II; Au présid. de la Conv.*] (3).

« Nous te faisons passer, Citoyen président l'état de l'argenterie des cloches de nos cy-devant églises, aujourd'hui consacrées à un emploi plus saint, la lessivation des salpêtres.

Nous te prions en déposant notre état d'observer à la Convention que s'il n'est pas exact ce n'est pas notre faute mais bien celle de l'ancienne administration du district de Morlaix qui a méprisé de tenir un compte particulier de l'argenterie qu'elle a fait prendre dans notre commune par ses commissaires Le Breton et Le Lamer.

Invite en notre nom la Convention à lui demander un compte; nous joignons à notre état pour preuve de notre assertion copie de la lettre des administrateurs actuels en date du 1^{er} courant.

A notre état est la note de la charpie le linge de pansement que nos citoyens se sont empressés d'apporter. Nos dons sont en proportion de nos facultés qui sont très bornées puisque notre cité était en grande partie peuplée de cy-devant de prêtres qui possédaient plus des trois quarts des revenus et qui sont presque tous émigrés.

Si nos moyens ne nous ont pas permis de faire des dons considérables à l'imitation des communes, nous y avons suppléé par des hommes qui savent vaincre et mourir pour la patrie ».

JACQUINOT (*présid.*), VARSAVAUX (*secrét.*), RAGEULX (*secrét.*).

[*Etat des dons*].

Cloches : 12 grosses, 12 moyennes.

Argenterie : 458 marcs 4 onces 7 gros.

1 baril de charpie et de linge : pesant 400 liv. environ.

Observations :

D'après la lettre ci-après nous n'avons de connaissance que de la quantité d'argenterie, cy-contre, quoi qu'il ait pu en être envoyé peut être plus du double. On ne peut aussi donner le poids des cloches.

(1) Finistère.

(2) P.V., XXXVII, 246. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); J. Fr., n° 600; Mon., XX, 491.

(3) C 302, pl. 1087, p. 35, 36.

[*Les Adm. du distr. de Morlaix, à la Sté popul. de Saint-Pol-de-Léon; 1^{er} germ. II*].

Domaines nationaux n° 74.

« Nous avons reçu votre lettre du 24 ventôse dernier et nous désirerions pouvoir satisfaire à vos demandes. Mais il nous est impossible de vous donner distinctement le poids de l'argenterie qui a été déposée au directoire de ce district provenant des établissements ecclésiastiques de votre commune parce que nos prédécesseurs les avaient mis en tas dans un appartement sans indications avec celles provenant des autres communes du ressort de ce district, et elles ont toutes été pesées ensemble et envoyées aux hô-tels des monnaies de Paris et de Rouen ».

GUIOMER, VERCHIN, André ROZE, RAOUL (p. le secrét.).

25

La commission des revenus nationaux fait passer à la Convention nationale deux états relatifs à la fabrication des ci-devant monnoies.

Le premier présente l'augmentation et la fabrication totale des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le premier janvier 1793 (vieux style) jusqu'au 10 de ce mois. Il s'élève à 5,090,370 liv. 17 s.

Le second comprend les envois de cuivre et de cloches faits par les départemens aux maisons des ci-devant monnoies et ateliers monétaires, jusqu'au 10 de ce mois, sans augmentation, depuis le 10 germinal. Il monte à 6,083,096 livres 10 onces.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (1).

26

Le citoyen Thiébaud, chef de bureau à l'administration du département de la Meurthe, fait hommage à la Convention nationale d'un petit catéchisme républicain, à l'usage des enfans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[*s.l., 23 flor. II*](3).

« Citoyen président,

Le vœu le plus ardent de mon cœur étant de voir germer dans le cœur des enfans la vertu qui doit soutenir la République que les vrais montagnards de la Convention ont tiré du chaos

(1) P.V., XXXVII, 246. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); *Audit. nat.*, n° 603; J. Paris, n° 504; J. Perlet, n° 604; C. Eg., n° 639; J. Lois, n° 596; J. Sans-Culottes, n° 458; J. Matin, n° 695.

(2) P.V., XXXVII, 247. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1323; J. Fr., n° 600. Voir J. GUILLAUME. Proc. Verb. du Comité d'instruction publique, T. IV, p. 677.

(3) F¹⁷ 1010, pl. 2, p. 3226.

des vices, m'a fait entreprendre le petit ouvrage dont je fais hommage à la Convention nationale.

Trop heureux si cet opusculé pouvait être agréé par les Pères du peuple; il deviendrait alors le premier besoin des enfans de la patrie. S. et F. ».

THÉBAUT.

27

La municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire de Vence, département du Var, félicitent la Convention nationale d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour: ils l'invitent à rester à son poste, et lui annoncent que plus de 60 livres pesant de fil propre à faire des voiles, vont partir pour Port-la-Montagne (1), avec une grande quantité de chanvre, de cuivre et d'étain. Bientôt toutes les pièces de bois sec qui se trouvent dans cette commune, iront se changer en vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Vence, s.d.] (3).

« Législateurs,

Il est donc vrai que les Anglais ont été de nouveau défaits à Paris. Avec quelle indignation n'avons nous pas appris l'horrible conspiration que votre vigilance et votre fermeté ont si heureusement déjoués. La nouvelle de la punition des principaux chefs des conjurés nous est parvenue presque aussitôt que leur crime.

Les scélérats avaient pris le masque du patriotisme mais ils n'avaient pu prendre celui de la vertu; leur bouche impure appelle le meurtre, et le carnage sur les plus intrépides défenseurs de notre liberté, sur les véritables amis de l'humanité, tandis que des écrits atroces, insultaient impunément à nos mœurs républicaines, portaient le désespoir et le découragement dans les départements et corrompaient l'esprit public. Vous avez mis la vertu à l'ordre du jour, quelle arme terrible pour purger le sol de la liberté de tous les vices qui y sont étrangers; Législateurs, nous serons vertueux pour être libres. Le crime seul est l'instrument de la tyrannie ou le partage de la servitude. Continuez à rester à votre poste, frappez et exterminiez tous les traîtres, tous les conspirateurs; arrachez le masque à tous les champions de Londres ou de Vienne, et la République sera éternelle comme notre reconnaissance.

A peine avons nous la connaissance que la République allait faire acheter divers objets nécessaires à sa marine, que plus de 600 livres pesant de fil propre à faire des voiles et fruit des dons des citoyennes de cette commune vont partir pour Port-la-Montagne avec une quantité de chanvre, de cuivre et d'étain. Bientôt toutes les pièces de bois sec qui se trouvent dans cette commune iront se changer en vaisseaux, des canons, des vaisseaux et des bayonnettes; voilà la seule conspiration que des républicains emploient pour exterminer tous

(1) Toulon.

(2) P.V., XXXVII, 247. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1324; J. Matin, n° 695.

(3) C 302, pl. 1087, p. 37.

les despotes. Vive la République, vive la Montagne qui nous l'a donnée, vive le Comité de salut public qui nous l'a conservée.»

MAUREL (maire), MARTIN (off. mun.), SAVORNIN, AUDIBERT (notable), Antoine PANIER, ESDOLY (off. mun.), Savardin (présid. du C. de surveillance), HALIVE, MARS, ISNARD (secrét.), FLOURT.

28

L'agent national du district de Pithiviers instruit la Convention nationale, que des biens d'émigrés, estimés 33,800 livres, ont été vendus 60,875 livres.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

29

Le citoyen Lecarpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche et autres environnans, informe la Convention nationale, que les autorités constituées de Dol sont presque en totalité sorties pures du creuset épuratoire.

Il fait passer une pétition du 13^e bataillon de la Manche, organisé provisoirement depuis six mois.

A cette pétition est joint un don de 871 liv. 16 sous, fruit des épargnes des excellens républicains qui composent ce nouveau corps. Cette somme est destinée au soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie.

Le citoyen Lecarpentier termine sa lettre par le récit d'une fête fraternelle qui s'est donnée à Saint-Malo, où le pauvre et le riche ont mangé à la même table, sous le toit commun de la nature.

Mention honorable du don, et renvoi au Comité de salut public (2).

30

Les membres du Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Troyes, instruisent la Convention nationale qu'un grand nombre de patriotes gémissent dans les prisons; ils y ont été jettés dans le temps que la secte des Danton étoit dans toute sa force.

Ils demandent que des citoyens remplis de civisme et d'intégrité, soient chargés d'examiner si ces détenus ont depuis 1789 constamment marché sur la ligne révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XXXVII, 247. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t) et 29 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 505; J. Perlet, n° 604; M.U., XXXIX, 442.

(2) P.V., XXXVII, 247 et 321. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); C. Eg., n° 637; M.U., XXXIX, 444; J. Paris, n° 502; J. Sablier, n° 1321; Audit. nat., n° 601; J. Fr., n° 600; Mon., XX, 491. St-Malo, Ille-et-Vilaine.

(3) P.V., XXXVII, 248. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl^t).